

Tartagueule

à la récré



N° 135 Mars 2019 Bulletin de la CNT Éducation Rhône et Ain avec le soutien de la CNT- PTT

Loi « anti-casseurs » : Vers un état policier

Suite aux manifestations des gilets jaunes, le gouvernement a annoncé début janvier sa volonté de durcir les lois encadrant les manifestations, pour cela il a repris une proposition du sénateur très à droite Retailleau.



Loi faite à la va vite

Comme très souvent, quand une loi est faite en réaction, elle a toutes les chances d'amener des dérives graves et importantes. C'est par exemple le cas d'une loi voulue par Sarkozy, en réaction aux regroupements de jeunes dans les cages d'escalier, cette loi de 2010 a créé le délit de « participation à un groupement en vu de commettre des violences ou des dégradations ». Ce délit a été très peu utilisé jusqu'en fin d'année dernière notamment lors de la manifestation du 8 décembre où plus de 2000 personnes ont été arrêtées préventivement et qui ont abouti à à peine 200 suites judiciaires et plusieurs rappels à la loi dans le cadre de ce délit. Des personnes ont été arrêtées à plusieurs dizaines de kilomètres de Paris, et le simple fait d'avoir masque à gaz suffisaient pour vous envoyer en garde à vue.

Interdiction administrative de manifester

Ainsi le mardi 5 février, la proposition de loi visant à "prévenir et sanctionner les violences dans les manifestations" a été adoptée à l'assemblée nationale. L'article 2 est particulièrement liberticide : "Le représentant de l'État dans le département ou, à Paris, le préfet de police peut, par arrêté motivé, interdire de prendre part à une manifestation déclarée (...) à toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons

sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public ». Jusqu'à maintenant de telles interdictions existaient, mais seul un juge était habilité à le faire dans le cadre d'une condamnation. Cela implique un jugement où il est possible de se défendre. Là, un cran est franchi où un préfet peut décider sur la base de fumeuses notes blanches ou selon son bon vouloir d'interdire à n'importe qui d'aller manifester. Surtout jusqu'à maintenant, le droit pénal sanctionne des actes et pas des intentions. Bien évidemment l'arbitraire le plus total sera possible. Dans les futurs mouvements sociaux, cela pourrait être utilisé pour empêcher des militant-e-s d'aller manifester. Des avocats, juges, à une ex-présidente du Medef (Parisot), en passant par des députés de la clique En marche, les voix s'élevant contre cette loi sont nombreuses et variées. Le pouvoir en place cherche à calquer à l'ensemble de la population ce qu'elle applique déjà dans les stades de foot.

Défense de la liberté de manifester

Le syndicat CNT Education participe à un collectif large initié par la LDH (ligue des droits de l'homme) regroupant syndicats, associations et partis politiques afin de s'opposer à cette loi qui vise à restreindre la liberté de manifester en France. Si celle-ci n'apparaît pas distinctement dans la Constitution, elle est dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui fait partie du préambule de la Constitution. La CNT Education combattra sous toutes les formes possibles cette loi, en rappelant que l'écriture dans la loi de certaines mesures de l'état d'urgence par Macron et sa clique au début de son mandat nous conduit par étapes successives à un état policier.

MARDI 19 MARS: GREVE
INTERPRO
Tous et toutes à la manif!
11H30 Manufacture des
Tabacs



BLANQUER, ÇA OUI TU PEUX NOUS FAIRE CONFIANCE : ON VA TE FOUTRE DEHORS !

La Loi dite « Pour une Ecole de la confiance » n'en finit pas de mettre en place une politique éducative réactionnaire. Mais plutôt que de confiance, c'est plutôt de défiance dont il faudrait parler.

Défiance envers les lycéen.ne.s, qui ont rapidement pris conscience des conséquences d'une réforme qui n'a pour but que de faire des économies tout en adaptant le système scolaire aux évolutions de l'économie capitaliste : vers la formation d'une minorité surqualifiée (dans les lycées puis les universités les plus côtés) et d'une majorité de futur.es travailleur.es peu qualifié.es (qui passeront par des lycées moins valorisés, à commencer par ceux des banlieues, et qui auront perdu un grand nombre d'options qu'ils proposaient auparavant).

Défiance envers les étudiant.es ensuite. Dans les facs, la mise en place de ParcoursSup va aggraver les inégalités d'affectation existantes. Le choix des filières sera soumis à encore plus de concurrence entre les étudiant.es, créant un nombre important de désillusions et d'orientation par défaut. L'augmentation drastique des frais d'inscription pour les étudiant.es étrangèr.es (le gouvernement dit reculer en enlevant les doctorants de cette mesure, mais cela est une toute petite des étudiant-e-s concerné-e-s), symbole de mesures idéologiques qui ne créent quasiment aucune économie pour les facs, provoque un légitime mouvement de contestation.

Défiance envers les personnels de l'éducation nationale : l'évaluationnisme continue de gangrener l'Education nationale et s'opérationnalise actuellement dans les évaluations de CP, causant de nombreux problèmes (modalités de passation, standardisation de l'évaluation et conformisation de l'enseignement aux tests, etc.). Dans le secondaire, les baisses de postes se concrétisent à travers les DHG par des diminutions de présence adulte dans les établissements et l'augmentation des services partagés sur plusieurs établissements. Enfin, le gouvernement menace notre liberté d'expression en promettant une modification du texte sur le « devoir de réserve » (à travers une prétendue « atteinte portée à l'institution »), terme impropre et qui contribue une nouvelle fois à occulter notre droit fondamental à la liberté d'expression comme tou.te.s les autres citoyen.ne.s.

Défiance enfin envers tou.te.s les élèves en difficulté, en investissant des fonds dans des établissements destinés en pratique aux plus privilégié.es. Les établissements publics locaux d'enseignement internationaux prépareront les classes dominantes aux grandes écoles. Le financement des écoles maternelles privées, justifiée par l'obligation de scolarisation à partir de 3 ans (alors que quasi tous les enfants le sont déjà), va renforcer le communautarisme de la bourgeoisie blanche. Plus de fric pour les privé, c'est moins d'égalité sociale. Enfin, la possibilité de regrouper des établissements primaires risque fort d'aboutir à de nombreuses fermetures d'écoles rurales ainsi qu'à la soumission des professeur.es des écoles à la hiérarchie des principaux de collèges.

Les revendications sont nombreuses. Lycéen.ne.s, étudiant.es, personnels de l'éducation nationale, nous subissons tous et toutes les politiques réactionnaires du gouvernement Blanquer. Organisons-nous et luttons pour nous y opposer et proposer un modèle d'éducation émancipateur, pour nous comme pour nos élèves.

La CNT c'est quoi?

Anarchosyndicaliste et syndicaliste révolutionnaire. Voilà les deux références auxquelles se rattache et dont se revendique la CNT.

Syndicaliste car c'est par le groupement et la lutte de classe que nous pouvons changer notre quotidien tout en changeant la société.
Anarchosyndicaliste car la CNT partage l'idéal libertaire et fait sienne les analyses anarchistes sur la nature de l'État, du pouvoir et des dominations.

Révolutionnaire car seul le groupement syndical est en capacité de renverser le capitalisme et de relancer l'économie et la société sur d'autres bases.

Au niveau historique ces références s'ancrent dans des expériences majeures du XIXème siècle pour le mouvement ouvrier, le mouvement social et l'ensemble des travailleurs, en premier lieu la CGT syndicaliste révolutionnaire française du début du siècle avec l'expérience des Bourses du travail et la Révolution libertaire espagnole de 1936. Des expériences qui ont à la fois permise d'améliorer ici et maintenant les conditions de vie de millions de personnes, d'obtenir de véritables conquêtes sociales pour les générations futures et de montrer qu'**un autre monde est possible.**



« Tartagueule à la récré », comme l'ensemble des publications de la CNT, est rédigé et maqueté par des militant-e-s après leur journée de travail. Notre syndicat, refusant toute bureaucratisation, fonctionne sans permanents et sur la base de la rotation des tâches, afin que chacun-e s'implique concrètement dans la vie du syndicat.

Pour rester en contact avec la CNT, recevoir des Tartagueule ou adhérer, envoyez-nous un mail à educ69@cnt-f.org

